



Retrait de nationalité française

Par **picaso75**, le **25/06/2013** à **14:50**

Bonjours à tous

Je vous prie de bien vouloir me donner vos conseils juridiques, En effet, se trouvant bloqué en Syrie avec mes 4 enfants (3ans - 10 ans – 12ans – 14ans) dans des conditions très difficiles en milieu du conflit en Syrie dans une ville très mouvementée par les événements. J'apprécie infiniment votre aide et soutien juridique.

Rappel des effets :

Une demande de vérification des conditions d'obtention de ma nationalité française a été transmise au Ministère de l'Intérieur par l'ambassade de France en Mars 2011 (il y a 2 ans et 3 mois). Par la suite, aucune nouvelle ou assignation m'a été adressée. Toutefois, l'ambassade de France en Syrie concernée par mon dossier s'est fermée depuis Mars 2012. En conséquence, je souhaite savoir SVP si :

1-serait possible qu'il y aurait une procédure de retrait de nationalité à mon encontre en cours sans que je la sache (sans assignation ou convocation)???

2-Comment peut-on obtenir des informations formelles sur l'existence d'une quelconque procédure de retrait de nationalité française en cour à mon encontre.

Et dans le cas échéant, pensez-vous qu'il faudrait mieux se renseigner et chercher les traces d'une éventuelle procédure ou il faudrait mieux laisser le temps s'écrouler calmement. ???.

Merci pour votre soutien et vos conseils